

infoSite



Site pilote n° 3

Val de Charente et Seugnes



Lettre d'information du programme expérimental LIFE NATURA 2000

n° 2 - août 1997

PROGRAMME EXPERIMENTAL

Etat d'avancement

Les groupes de travail constitués dans le cadre du programme LIFE Natura 2000 se sont réunis en juin 1997, réalisant un diagnostic écologique et socio-économique général du site expérimental, première étape de l'élaboration du "Document d'Objectifs" :

- agriculture : le maintien des prairies naturelles est lié à celui des éleveurs et des pratiques d'élevage. L'Opération Locale Agri-Environnementale répond à cet objectif, mais reste insuffisante pour garantir la viabilité économique d'une activité en zone inondable, qui dépend des orientations de la politique agricole (loi d'orientation, PAC...). Les pratiques agricoles dans les pelouses calcaires et la cladiaie ont disparu. Quelles perspectives envisager ?

- forêts/boisements : la frênaie se développe spontanément sur les secteurs très humides ou abandonnés. Son exploitation lorsqu'elle existe, est destinée au bois de chauffage. Les peupleraies prennent souvent la place d'anciennes mises en culture, et parfois de prairies naturelles ou de frênaies. La dynamique de plantation est faible, tous les secteurs ne sont pas favorables. Pourrait-on établir une carte des potentialités ?

- tourisme et loisirs : le nombreuses activités sont concentrées en période estivale, source de conflits d'usage. Toutes s'appuient sur deux éléments fédérateurs : l'eau, et la qualité exceptionnelle des paysages naturels qui s'y rattachent. Leurs qualités garantissent le maintien des activités, leur développement, et leur valorisation. Comment atteindre ce fragile équilibre ?

- eau : la dégradation de la ressource en qualité, en quantité (niveaux d'étiage, nappes) et en fonctionnement général (crues, frayères...), est admise par tous. Le LIFE "Rivière-Partage de l'eau" a souligné l'intérêt de l'outil SAGE. Sera-t'il adapté pour agir au niveau local ?

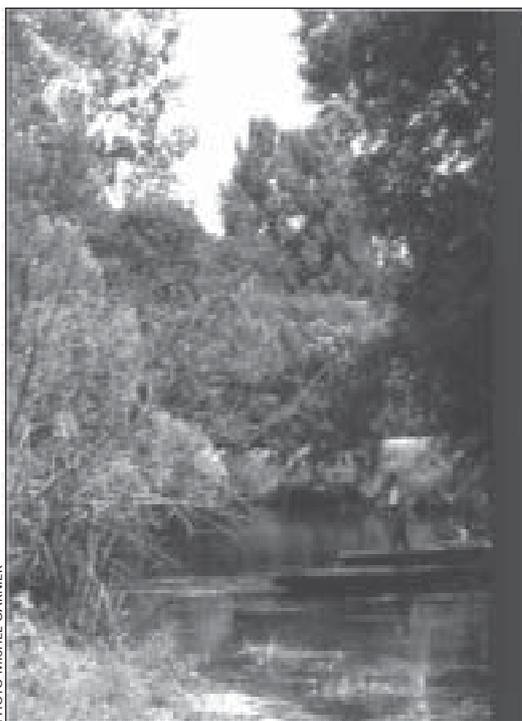


PHOTO MICHEL GARNIER

Ces constats, ces interrogations, formeront la base des réflexions des groupes de travail, qui vont désormais aborder l'étape "d'analyse" :

- évaluer le rôle et l'influence des activités humaines dans le maintien des habitats naturels ;
- commencer à définir les orientations et les choix de gestion possibles et souhaitables. ■

Emmanuelle CHAMPION
Programme LIFE Natura
2000

SOMMAIRE

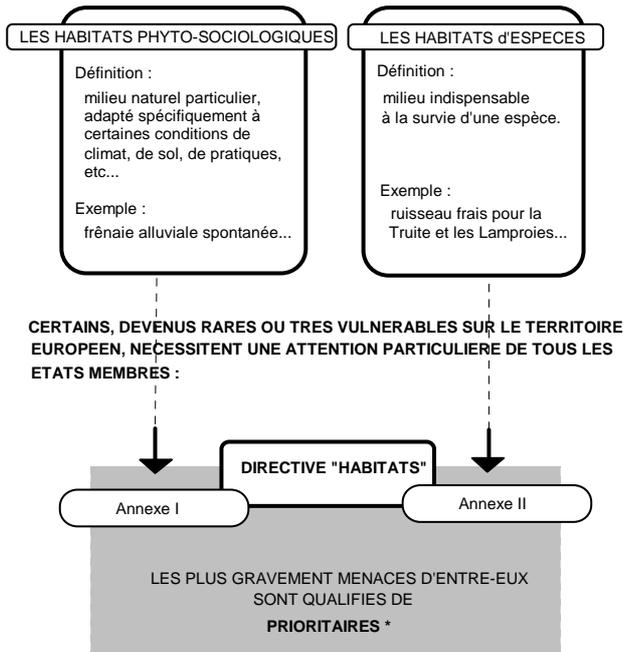
Programme expérimental. Etat d'avancement	1
Inventaires biologiques. Un patrimoine naturel commun	2
Un habitat, une espèce. La frênaie alluviale, la Rosalie des Alpes	4
Inventaires socio-économiques. Des usages et des hommes	5
L'agriculture en zone inondable	5
Inventaire socio-économique des boisements	5
Tourisme et loisirs	6
Une préoccupation commune : l'eau	6
Vie du site. D'autres actions en cours	7
L'Opération Locale Agri-Environnementale	7
Le programme LIFE «RIVIERE-partage de l'eau»	7
Actualités	8
Comité de rédaction. Appel à candidature	8

Un patrimoine naturel commun

VOUS AVEZ DIT "INTERÊT COMMUNAUTAIRE" ?

même si le patrimoine naturel ne se limite pas à ceux-là, seuls sont concernés par l'application de la Directive "Habitats" les "habitats d'intérêt communautaire".

ON DISTINGUE DEUX CATEGORIES D'HABITATS :



QUI SONT-ILS ? OÙ SONT-ILS ?

Les 14 habitats phytosociologiques de l'annexe I de la Directive Habitats recensés sur le site expérimental, peuvent être classés en cinq types (schéma) :

- les prairies alluviales et tourbeuses (Breuils...) ;
- les coteaux calcaires (Arciveaux, Chez Landart) ;
- la cladiaie ("rouches") du marais de l'Anglade... ;
- les forêts alluviales de frênes ;
- les cours d'eau (Charente, Seugne).

D'autre part, 15 espèces de l'annexe II se répartissent dans ces mêmes milieux :

- deux papillons : le Cuivré des marais vit dans les prairies naturelles des deux vallées tandis que l'Ecaille chinée affectionne surtout les pelouses calcaires ;
- l'Alose feinte, la Grande Alose et le Saumon atlantique utilisent la Charente pour migrer vers leurs sites de frayères situés à l'amont ;
- les Lamproies fluviatile, marine et de Planer viennent frayer dans la Seugne ;
- la Loutre et le Vison d'Europe vivent et se reproduisent dans les zones humides le long des Seugnes, de la Charente et du canal du Né, utilisant la frênaie comme refuge et site de reproduction ;
- les coléoptères Rosalie des Alpes et Lucane cerf-volant vivent dans le bois mort de la frênaie ;

- enfin, les libellules Agrion de Mercure et Cordulie à corps fin, et la tortue Cistude d'Europe, se reproduisent dans ou à proximité des cours d'eau.

Frênaie alluviale, Cladiaie tourbeuse, habitats de l'Ecaille chinée (pelouse calcaires) et de la Rosalie des Alpes (frênaie), sont des habitats PRIORITAIRES.

L'EAU, DES ECOSYSTEMES AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

Les cours d'eau sont l'habitat de 9 de ces 15 espèces, qui dépendent à la fois de la qualité et de la quantité d'eau, notamment en période d'étiage. L'eau conditionne la composition des milieux ; elle est aussi à l'origine de leur diversité et de leur dynamique.

L'eau est aussi le lien qui permet la circulation des espèces entre tous les habitats, les échanges entre populations... : c'est le rôle "corridor".

Enfin et surtout, les zones humides naturelles favorisent la recharge des nappes phréatiques, assurent l'épuration de l'eau... Pour peu que le fonctionnement de l'hydrosystème¹ fluvial soit préservé, le fleuve et sa zone inondable fournissent et renouvellent la ressource en eau.

UN PATRIMOINE, DES FONCTIONS SOCIO-ECONOMIQUES... ET DEMAIN ?

Prairies, forêts, cours d'eau, forment encore le cadre de vie des habitants du val de Charente et Seugnes.



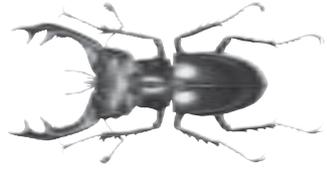
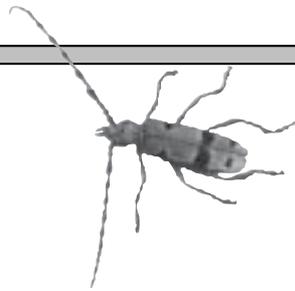
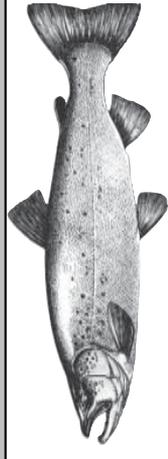
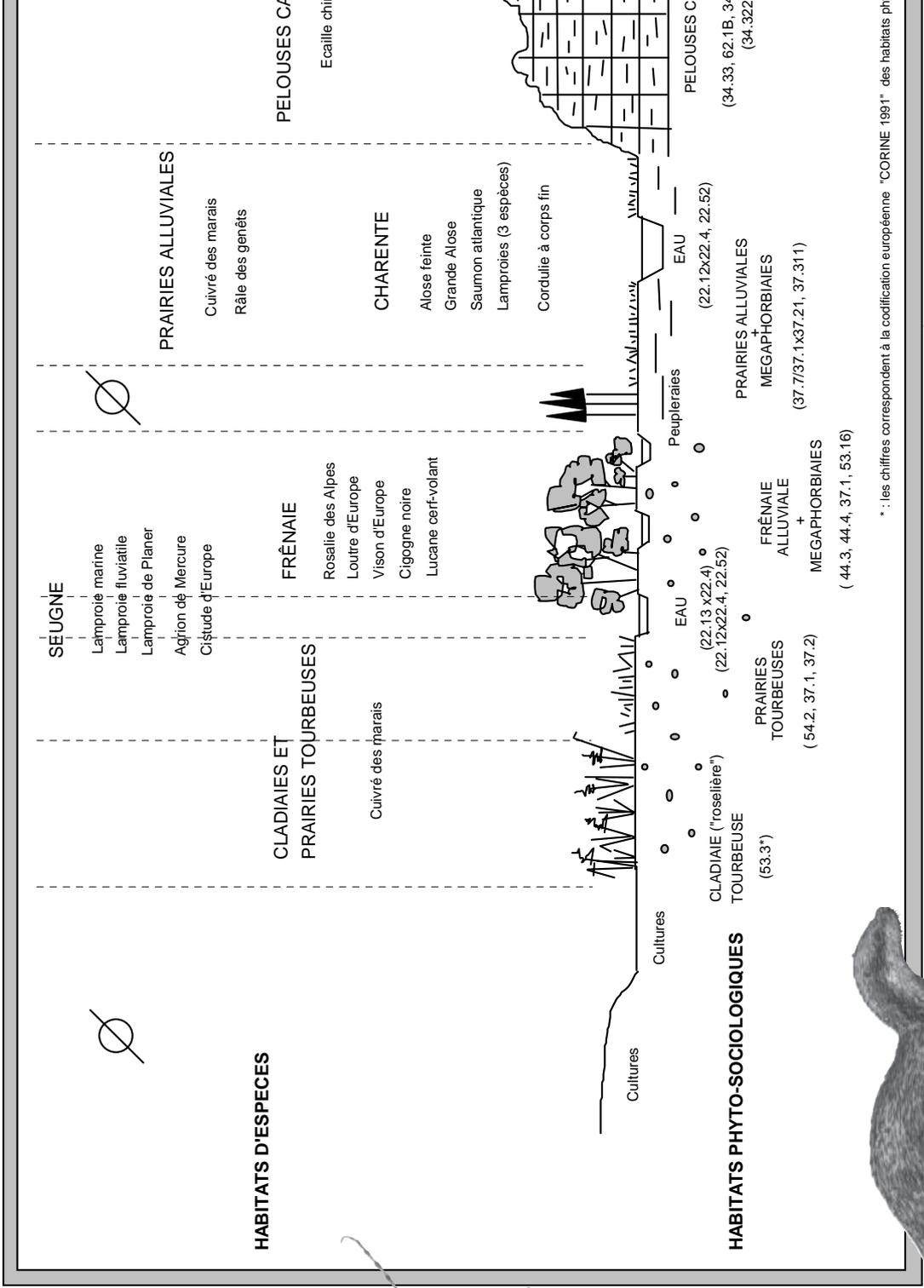
PHOTO PHILIPPE JOURDE

Ce patrimoine communal ne représente plus que 40% du périmètre expérimental, et les activités qui assureraient son maintien se modifient peu à peu (disparition de l'élevage, altération de l'eau...). Support indispensable des activités socio-économiques présentes ou futures, il ne bénéficie pourtant d'aucune garantie d'avenir.

A travers Natura 2000, quels projets pourraient garantir la préservation de ce paysage original, de ses ressources, et des activités qui s'y exercent ?

¹désigne tous les espaces liés à l'eau du fleuve par les eaux superficielles (lit majeur) ou souterraines

REPARTITION SCHEMATIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN VAL DE CHARENTE ET SEUGNES



* : les chiffres correspondent à la codification européenne "CORINE 1991" des habitats phy

La frênaie alluviale et la rosalie des Alpes

Par sa superficie (747ha dont un bloc homogène de 300ha en val de Seignes), la diversité des espèces végétales et animales qu'elle accueille, les précieux rôles écologiques et fonctionnels qu'elle joue vis à vis des autres habitats de l'éco-complexe riverain, la forêt alluviale constitue l'habitat central du site expérimental (15% de sa surface).

UN HABITAT HAUTEMENT STRUCTURÉ

Si sa diversité n'atteint pas celle des prestigieuses forêts du Rhin et du Danube, elle reste néanmoins remarquable : 14 espèces d'arbres recensées, au premier rang desquels le Frêne oxyphylle ; largement dominant ici, il est originaire du sud de l'Europe et témoigne d'une nette influence méridionale dans le climat local. En compagnie du frêne, dont certains individus de parcelles âgées atteignent 25-30 mètres, on rencontre également l'Aulne noir, le Chêne pédonculé, le Peuplier noir et ses hybrides. En revanche, Peuplier grisard, Saule blanc, et Tilleul à petites feuilles sont beaucoup plus localisés. Par ailleurs, la présence sur certaines îles de la Charente d'essences "exotiques" naturalisées (Sycomore, Erable négundo, Saule pleureur...) est une curiosité commune à de nombreuses forêts alluviales de l'Europe de l'Ouest.

Avec 17 espèces, les arbustes sont également bien représentés, bien que leur recouvrement soit généralement faible sous les grands arbres de la canopée. L'Aubépine monostyle, la Viorne obier et le Cornouiller sanguin sont les plus fréquents ; le Saule roux et la Bourdaine signalent les zones au sol tourbeux alors que le Nerprun purgatif atteint localement les dimensions d'un petit arbre.

Contrairement aux forêts alluviales d'Europe centrale, les lianes restent discrètes en sous-bois : Houblon sauvage çà et là, Lierre dans les secteurs les mieux drainés, alors que Grand Liseron et Morelle douce-amère forment quelques draperies isolées en lisière. Au sol, sur un humus noirâtre et grumeleux d'où toute litière est absente en raison d'une activité microbiologique intense favorisée par une bonne aération et une humidité suffisante, la strate herbacée est dominée par des espèces tolérant bien l'ombrage et exigeant une grande richesse en nutriments : Ronce bleuâtre, Grande Ortie, Laiche acutiforme, Reine des prés et Oseille sanguine sont parmi les espèces les plus répandues.

Au niveau des trouées provoquées par la chute d'un arbre trop âgé ou mal enraciné, une végétation exubérante - elle atteint parfois plus de 2,5 mètres de hauteur ! - profite de l'afflux de lumière pour se développer. L'Alpiste faux-roseau, le Phragmite, la Grande Lysimaque et la rare Euphorbe des marais y forment alors des peuplements inextricables à la luxuriance toute tropicale !

UN GIGANTESQUE FILTRE

Au-delà de sa valeur patrimoniale intrinsèque comme habitat rare et menacé ou comme habitat d'espèces animales ou végétales elles-mêmes rares ou menacées, la frênaie du Val de Charente et Seignes, comme toutes les forêts alluviales, remplit également

des fonctions écologiques essentielles :

- elle protège les berges contre l'érosion durant les crues annuelles : l'enchevêtrement des racines retient efficacement les particules du sol, tandis que les fûts des arbres contribuent à freiner la force du courant ;
- en faisant office de tampon entre l'eau et les espaces cultivés du bassin versant, elle joue un rôle primordial dans l'épuration des nappes phréatiques vis à vis des pollutions organiques ou azotées.

Cette diversité végétale contribue évidemment à structurer un milieu complexe riche en micro-habitats qui constituent autant de «niches» pour une multitude d'espèces animales - mammifères, insectes - dont plusieurs sont concernées par la Directive Habitats : vison, rosalie... ■

Jean TERRISSE

Phyto-sociologue (LPO)

UN MILIEU DE VIE POUR LA ROSALIE DES ALPES

La Rosalie des Alpes est sans conteste un des plus beaux insectes de la faune française. Sa taille varie selon les individus de 15 à 38mm. Très facilement reconnaissable, la rosalie est dotée de longues antennes bleues ponctuées de touffes de poils anthracites. Le dos bleu cendré est généralement orné de 3 taches noires de forme variable.

Malgré son nom, la Rosalie des Alpes n'est pas liée aux zones de montagne. On la trouve dans une grande partie de l'Europe, entre Atlantique et Carpates. En France, l'espèce est surtout signalée au sud d'une ligne Nantes-Mulhouse.

Depuis plusieurs décennies, les populations de rosalie déclinent de façon inquiétante : disparue par exemple de Scandinavie, en régression très sensible en Europe centrale... Cette évolution funeste a valu au coléoptère d'être protégé au niveau national et européen, et d'être qualifié de vulnérable sur les listes rouges française et mondiale.

La biologie de la Rosalie des Alpes n'est encore que partiellement connue. L'adulte, qui apparaît entre juin et août dans nos régions, est diurne et très actif. On le rencontre par beau temps sur des troncs, des souches, parfois des fleurs. La préoccupation majeure des insectes à cette époque est de perpétuer l'espèce, et il n'est pas rare d'observer plusieurs individus se poursuivant ou s'effleurant des antennes.

La femelle pond ses oeufs dans des arbres sénescents, des souches, des branches mortes souvent bien ensoleillées. Les larves, qui mettent sans doute plusieurs années à se développer, se nourrissent de bois mort.

Les essences choisies sont très variées : dans les régions montagneuses ou continentales, il semble que le hêtre soit le plus recherché. Chez nous, la rosalie semble préférer les frênes, parfois les chênes et les saules.

La forêt alluviale joue un rôle important pour cette espèce. La présence d'arbres déracinés et les traditionnels frênes têtards favorisent sa présence qui, à elle seule, prouve la richesse biologique d'un milieu encore peu dégradé. ■

Philippe JOURDE

Naturaliste - Chargé d'Études (LPO)

Des usages et des hommes

L'AGRICULTURE EN ZONE INONDABLE

Ce qui caractérise l'agriculture en zone inondable, c'est la très grande fluctuation des récoltes pouvant être nulles en période d'inondation tardive (d'origine climatique ou humaine - barrage de Saint-Savinien).

Pour des raisons zoologiques et économiques, les agriculteurs ont dû assurer une régularité du système fourrager en cultivant des terres hautes en complément des prairies inondables. Afin de pouvoir bénéficier, les bonnes années, d'un excédent, ils se sont, pour l'essentiel, tournés vers un système d'alimentation du bétail mixte maïs-herbe. Mauvaise année pour l'herbe constatée dès août : le maïs est ensilé pour compléter l'affouragement des animaux. Bonne année pour l'herbe, le maïs est vendu en grains.

Dans une tendance économique lourde à l'agrandissement des surfaces, les agriculteurs vont préférer investir vers des terres et des cultures qui assurent une régularité en terme de productivité, ce qui permet des prévisions économiques de moyen terme fiables.

Aussi, depuis 30 ans, les prairies les plus inondables sont abandonnées au profit des terres hautes libérées.

L'évolution du bâti et des conditions d'élevage ont conduit, dans les 50 dernières années, à l'abandon des fauches de "roselières" cladiaies pour la litière ou la couverture des bâtiments. La totalité de ces terres les plus basses, les plus inondables, est aujourd'hui transformée en boisements spontanés (frênaies) ou de rapport (peupleraies).

INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE DES BOISEMENTS

Les taillis simples, à base de frêne, représentent 747 ha. Ils sont considérés comme association végétale à conserver comme telle, et un habitat particulièrement important pour certaines espèces faunistiques (Rosalie des Alpes...). Les agriculteurs avant tout en sont propriétaires, et gèrent ces peuplements forestiers par coupes rases se pratiquant tous les 20 à 40 ans. La récolte de bois de chauffage ainsi réalisée (de 80 à 150 stères/ha) satisfait des besoins propres et génère une activité forestière assez suivie.

Comme la propriété foncière est très morcelée et réduite à l'unité de surface, ces coupes rases de taillis ont peu d'impact, ni sur la vision du promeneur (aspect paysager), ni sur la valeur même de ce biotope, dont l'avenir reste assuré tant il est difficilement envisageable de voir se convertir ces taillis en peupleraies (problèmes d'ordre technique : souches et/ou sol ne s'y prêtant pas).

D'autre part, le site porte 600 ha morcelés de peupleraies (sur 3240 ha pour le département), poids économique important : 1ha de peupliers récoltés à 20/25 ans rapporte actuellement de 66 000 à 80 000 F (pour 240 à 280 m³/ha).

Depuis 1992, la fixation des droits à prime empêche le retournement des prairies en culture. La stabilité, voire la diminution globale du cheptel, ne fait plus rechercher ces espaces pour les animaux. Les mesures conservatoires pour les patrimoines familiaux font préférer un boisement assorti d'une exonération trentenaire de la taxe foncière non bâti, des avantages fiscaux successoraux de la Loi SERÔT-MONICHON et de primes du Fond Forestier National pour les plantations supérieures à un hectare. A ce jour, certaines prairies de faibles dimensions n'ont à moyen terme d'avenir que forestier, tant leur enclavement forestier empêche le rayonnement solaire direct.

La physionomie du marais dessine insidieusement une série de cercles concentriques avec, au centre, les bois, puis les prés, puis les cultures.

L'abandon de ce milieu, par l'économie, l'énergie, l'agriculture et la sylviculture, conduit peu à peu à sa fermeture. Des paysans ne sont plus en mesure d'accéder et de reconnaître leurs parcelles. La notion de propriété se borne au coeur du marais à un acte dans une étude de Notaire (ce phénomène est toutefois limité à la partie centrale du marais des Seugnes non remembrée).

Des différences fortes existent entre certaines parties de la Seugne et de la Charente. Les milieux sont fermés et isolés ou au contraire exploités par l'homme. La différence essentielle est l'existence d'un aménagement foncier (remembrement) dans les années précédentes. ■

Pierre NIVET

Conseiller en développement local (Chambre d'Agriculture)

Les agriculteurs, mais aussi quelques représentants de professions libérales, sont propriétaires de ces peupleraies qui peuvent prendre un peu d'extension au détriment de prairies ou cultures agricoles : ainsi, par exemple, pour la période 1973/95, seuls 57 ha de nouvelles peupleraies ont été installés sur le secteur, financés par le Fonds Forestier National (soit 2,5 ha/an) ; ils sont le fait de 27 propriétaires. Les vieux peupliers qui sont exploités ne sont, par contre, pas toujours remplacés.

La culture du peuplier est, sur le secteur, assez extensive : pour 10 000 F/ha, une peupleraie est installée sans "moyens lourds" ; son entretien par broyage pendant 4 à 5 ans, coûtera 4 000 F de plus, et des dépenses annexes pourront porter l'addition totale (sur 5 ans) à 15 000/17 000 F l'ha.

Les techniques financées ici n'ont rien d'intensif (pas de travail régulier du sol, deux passages localisés d'herbicide les 2 premières années...), et ne devraient pas compromettre la richesse biologique des milieux concernés. ■

Bruno JARNY

Technicien Supérieur Forestier (CRPF)

TOURISME ET LOISIRS

De nombreuses activités se cotoient en s'appuyant pour la plupart sur les cours d'eau : Charente et Seugne sont le "corridor vert" et la "rivière sauvage", élément indispensable de la valorisation touristique.

Pêche, randonnée, canoë-kayak, loisirs de base pour les habitants, deviennent des activités touristiques dès la belle saison, et génèrent des activités d'accueil, de restauration/dégustation (pontons...) et d'hébergement (campings...). Chaque activité est en cours de développement, d'organisation, de valorisation (topo-guides de pêche, plan-guide de la Seugne en Canoë-kayak...). D'autres loisirs s'exercent aussi, comme la chasse.

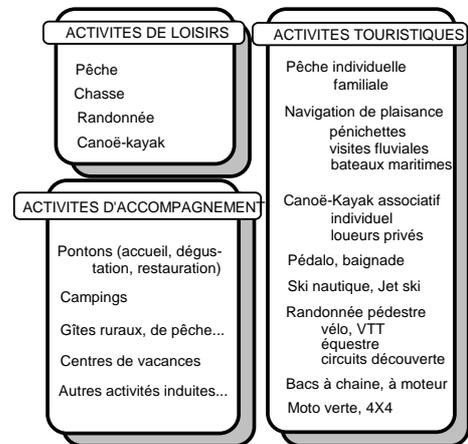
Le développement des activités à caractère touristique s'organise autour d'aires de repos, de pique-nique ou de loisirs, à titre privé ou communal. Les pôles d'activités les plus développés sont Lucérat (Saintes), Chaniers (aire de loisirs), et le Port du Lys (Salignac s/C.).

La fréquentation touristique est importante, avec notamment sur la saison environ 4000 embarquements Canoë-Kayak, 500 «semaines-bateaux» pour la navigation de plaisance (3-4000 clients), auxquelles s'ajoutent les activités individuelles et la fréquentation en provenance de l'aval (bateaux maritimes) ou de l'amont (clubs, plaisanciers...).

Des conflits d'usage apparaissent surtout en été (concentration d'activités sur le même secteur, à la

même période), accompagnés de problèmes techniques : effondrement des berges (batillage), fréquentation des berges et des chemins d'associations foncières par les véhicules, augmentation des déchets, etc., parfois causés par le non respect des règles (vitesse de navigation...).

Le groupe de travail pose un constat : le développement à venir du tourisme et des loisirs sur ces vallées doit se



faire de manière coordonnée, intercommunale, en favorisant les accès à des points précis organisés de façon à maîtriser la fréquentation. Respecter la capacité d'accueil et la grande sensibilité du milieu permettra, à travers le maintien d'un paysage original, d'assurer l'avenir de ces activités. ■

UNE PREOCCUPATION COMMUNE : L'EAU

L'eau du fleuve, l'eau des inondations, l'eau des nappes

Patrimoine naturel, chasse, pêche, tourisme, agriculture, sylviculture, pisciculture tous ont besoin d'eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

CONSTATER GLOBALEMENT

Pourtant, à l'issue des sessions LIFE RIVIERE-Partage de l'eau (Seugne) comme des réunions du groupe de travail "Eau" LIFE Natura 2000, acteurs et usagers s'accordent à poser un constat : la ressource en eau se dégrade, avec des problèmes de pollution, d'oxygénation, d'entretien des digues, des berges, des moulins. Le fonctionnement de l'écosystème fluvial est altéré : niveaux d'étiage insuffisants, crues de plus fortes amplitudes...

Les conséquences sur le patrimoine naturel et les activités économiques sont de plus en plus importantes. Il est donc essentiel d'agir sur la qualité de l'eau (cours d'eau, nappes), la quantité (niveau d'étiage, nappes), le fonctionnement général de l'hydrosystème (notamment des crues, importantes pour la recharge des nappes, la reproduction des espèces et l'enrichissement des terres, mais pouvant poser des problèmes de submersion : zones urbanisées, piscicultures...). L'amélioration de la



AGIR LOCALEMENT

Ces priorités s'appliquent à l'ensemble du bassin versant Adour-Garonne. Pour être applicable et adapté aux réalités locales, les partenaires peuvent demander la mise en oeuvre d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) adapté à un bassin versant plus

petit et à leurs préoccupations. Il sera élaboré localement par l'ensemble des acteurs de l'eau. La session LIFE "RIVIERE-Partage de l'eau" s'est conclue par la demande unanime des participants de s'engager sur la démarche d'un SAGE spécifique à la Seugne. Un projet ambitieux et fédérateur. ■

VIE DU SITE

D'autres actions en cours

L'OPERATION LOCALE AGRI-ENVIRONNEMENTALE

L'Opération Locale Agri-Environnementale des Vallées de Charente et de la Seugne sera, si elle est agréée, co-financée par l'Etat Français et l'Union Européenne au titre d'un règlement communautaire de 1992 concernant les mesures agri-environnement qui accompagnent la réforme de la P.A.C.

Son objectif est d'aider les agriculteurs à maintenir des pratiques agricoles préservant la valeur écologique des prairies naturelles, en leur accordant une aide modulée entre 500F et 1 900F par hectare et par an, en fonction des engagements souscrits, pour une durée de 5 ans.

Ce dossier a été transmis au Ministère de l'Agriculture début juin, en vue d'un examen par les instances communautaires avant la fin de l'année 1997. Le budget prévisionnel est de 700 000 F par an, correspondant à 1 000 ha sous contrat.

Si l'opération est retenue, les agriculteurs disposeront d'un délai maximum de 2 ans pour souscrire volontairement des contrats, la souscription étant close dès consommation complète des crédits. ■

M. LECHANTRE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente-Maritime

SEUGNE : SESSION LIFE "RIVIERE-PARTAGE DE L'EAU"

La session "RIVIERE²-Partage de l'eau" fait partie du programme européen LIFE et a pour objectif d'organiser pour tous les partenaires concernés par la gestion de l'eau sur un bassin versant précis, 3 jours non consécutifs de formation et de communication.

Le principe de cette session est de prendre pour référence une unité territoriale : le bassin versant. En effet, chaque secteur d'activité (agriculture, élus, pêche...) développe déjà des formations professionnelles sur l'eau, mais rarement sur un territoire délimité et inter-catégorielles. Aussi, de nombreuses sessions ont été organisées en France sous l'égide d'un Comité National de Pilotage garant du respect du cahier des charges et de la pluralité des participants.

Sur la Seugne, un comité local représentatif de toutes les parties fut créé et agréé au niveau national pour mener et définir le programme de ces trois journées. (27/01, 26/02, 24/03/97). L'animation fut confiée à X. Sécher, animateur de Tourisme et Pêche en Saintonge qui devait, pour assurer sa mission, participer au moins à 3 réunions inter-sessions (Paris), en présence du comité national de pilotage.

Les 40 représentants des parties du bassin versant, y compris la partie Charente (16) ont pu ainsi s'écouter, se parler, apprendre, transmettre leurs points de vue, leurs souhaits, leurs propositions. Il a fallu pour cela vaincre craintes et préjugés. Visiblement tous, amoureux et passionnés par leur bassin de vie et ses problèmes, les participants à la session ont souligné l'aspect novateur de cette démarche. Certains ont même déclaré qu'ils s'agissait de la première fois qu'ils rencontraient autour d'une même table tous les acteurs et usagers du bassin versant.

Une majorité est convaincue que la résolution des problèmes ne peut se faire qu'avec la participation de tous et à l'échelle du bassin versant, entité géographique la plus adaptée pour gérer les problèmes liés à l'eau. L'objectif n'étant pas de prendre des décisions à la place des instances concernées, chacun était plus détendu pour échanger. La 3ème journée s'est conclue sur la nécessité de s'engager tous ensemble sur la démarche d'un S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) spécifique à la Seugne. ■

Xavier SECHER

Tourisme et Pêche en Saintonge

² Réussir à Identifier et Valoriser Information et Expérience des Ruraux pour l'Eau

SEUGNE : DE S.D.A.G.E EN S.A.G.E...

La Session LIFE "RIVIERE-Partage de l'eau" sur la Seugne s'est poursuivie le 9 juin 1997 par une journée "Ondes" consacrée aux S.D.A.G.E et aux S.A.G.E, réunissant une nouvelle fois les participants à la session LIFE, le Ministère de l'Environnement, et, bien sûr, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Deux études de cas furent présentées : les S.A.G.E de Grand-Lieu et de la "Petite Camargue Gardoise". ■

BONNE NOUVELLE !

L'Opération Locale Agri-Environnementale Val de Charente-Seugnes a été retenue au programme 1997 à l'issue de la réunion du Comité Régional Agri-Environnement du 1er juillet dernier. Prochaine étape : Ministère de l'Agriculture et instances communautaires. ■

COMITE DE PILOTAGE NATIONAL "LIFE NATURA 2000"

Le Comité de Pilotage National de l'opération expérimentale LIFE Natura 2000 s'est réuni de nouveau le 20 juin 1997 à Paris. Il est constitué du Ministère de l'Environnement, de la Commission européenne, du Ministère de l'Agriculture, de Réserves Naturelles de France, de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, des Fédérations Nationales des Communes Forestières, de la Propriété Agricole, des Syndicats d'Exploitants Agricoles, des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, et des Parcs Naturels Régionaux, d'un représentant des Parcs Nationaux et des DIREN, de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, de l'Office National de la Chasse et de l'Office National des Forêts. Ils travaillent notamment sur des questions administratives et techniques, comme l'élaboration du guide méthodologique destiné à faciliter l'élaboration des Documents d'Objectifs sur les futurs sites du réseau Natura 2000. ■

LE "VAL DE CHARENTE ET SEUGNES" À PARIS

Le 20 Juin dernier, l'opérateur local est intervenu sur le thème de l'OLAE devant le Comité de Pilotage national Life Natura 2000, sous l'égide du Ministère de l'Environnement. Cette communication a mis en valeur la méthode utilisée pour la mise en oeuvre d'objectifs et de prescriptions environnementales. Elle revêt

COMITE DE REDACTION

Appel à la candidature

Le Comité de Rédaction de la lettre d'information "INFOSITE" est créé et souhaite inclure un représentant des élus. Si vous êtes intéressé(e) et souhaitez participer à la politique d'information et aux initiatives de communication en faisant partie du Comité de Rédaction, merci de poser

un caractère exemplaire ; l'ensemble des acteurs est associé dans une démarche volontaire, librement consentie, aboutissant à des prescriptions libres et négociées. De plus, cette méthode répond aux interrogations suscitées par la mise en oeuvre de la Directive habitats, tout en permettant aux acteurs locaux eux-mêmes de fixer les conditions préalables à la désignation de leur site prévue en 2004. C'est aussi l'assurance de crédits financiers durables en répondant à des critères d'éligibilité par la mise en oeuvre d'outils techniques et financiers existants. C'est enfin une manière de faciliter la prise en compte de demandes locales dans les politiques agricoles et d'aménagement du territoire. ■

DOMINIQUE VOYNET ET NATURA 2000

Dans une interview rapportée dans la "Lettre de l'Union" des Fédérations des Chasseurs, la Ministre de l'Environnement confirme les propos de Corinne LEPAGE : "l'inquiétude manifestée par certains opposants au réseau Natura 2000 me semble exagérée. La philosophie de la Directive "Habitats" n'est pas d'édicter de nouveaux règlements ou de mettre des espaces sous cloche, mais bien de garder une gestion au cas par cas qui permette le maintien ou la restauration de la diversité biologique de notre pays. Si les scientifiques ont identifié des sites susceptibles de faire partie d'un réseau européen, c'est bien parce-qu'ils ont été gérés jusqu'à maintenant de manière satisfaisante et qu'il faut pérenniser cette situation". ■

RELANCE DES CONSULTATIONS NATURA 2000

A l'occasion de la réunion du Comité National de Suivi et de Concertation Natura 2000 du 30 juillet 1997, D. VOYNET a annoncé qu'une consultation de 4 mois sur la liste des sites à transmettre à l'Europe serait organisée à partir de septembre 1997. Elle a par ailleurs précisé qu'il ne fallait pas confondre transmission à l'Europe et désignation. Le périmètre des sites du pré-inventaire répond à des critères scientifiques et constitue une base de départ. Il ne préjuge en rien des périmètres des sites qui seront finalement notifiés en 2004 : la discussion et la définition des documents d'objectifs est l'objet d'une deuxième phase s'étalant sur plusieurs années. ■

votre candidature auprès de l'Opérateur Local. La lettre "INFOSITE" est ouverte à tous. Vous retrouverez régulièrement certaines rubriques : état d'avancement, bilan des groupes, habitat / espèce, vie du site, point de vue, actualités... Si vous souhaitez écrire dans le prochain numéro, vous pouvez prendre contact avec l'Opérateur Local.



Comité de Rédaction : Sous-Préfecture de Saintes, LPO, DDAF de Charente-Maritime, DIREN Poitou-Charentes

Directeur de publication : Michel METAIS

Rédaction : Emmanuelle CHAMPION

Conception, maquette : Yann HERMIEU, Jérôme MAIRE

Cette Lettre d'Information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat sous l'autorité du Sous-Préfet de Saintes.

Document publié avec le soutien de l'Union Européenne, du Ministère de l'Environnement, et des Autoroutes du Sud de la France.

